



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

SAINT-DENIS, le 21 avril 2006

Direction des Relations avec les Collectivités
Territoriales et du Cadre de Vie

Bureau de l'Environnement, du Logement et de l'Urbanisme

ARRETE n° 06 – 1637 /SG/DRCTCV
Enregistré le : 21 avril 2006

portant modification de la composition de la commission
départementale des carrières dans le département de
La Réunion.

LE PREFET DE LA REUNION

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU** le titre 1er du livre V du code de l'environnement ;
- VU** le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour application du titre 1er du livre V du code de l'environnement ;
- VU** le décret n° 94-486 du 9 juin 1994 relatif à la commission départementale des carrières ;
- VU** l'arrêté n° 04-1157/SG/DRCTCV du 19 mai 2004 portant désignation des membres de la commission départementale des carrières dans le département de la Réunion ;
- VU** la lettre du 13 avril 2006 de l'Association des Maires du Département de la Réunion (A.M.D.R.) ;
- SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

L'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 04-1157/SG/DRCTCV du 19 mai 2004 est modifié comme suit, pour ce qui concerne :

Représentant les élus des collectivités territoriales :

Membre de droit :

- Mme la Présidente du Conseil Général ou son représentant

Membres désignés :

	Titulaires	Suppléants
<u>Conseiller Général</u>	M. Cyrille MELCHIOR	M. Patrick LEBRETON
<u>Représentant des Maires</u>	M. Daniel GONTHIER	M. Cyrille HAMILCARO

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet
Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général

Franck-Olivier LACHAUD